

VILLE de VALREAS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du MARDI 15 NOVEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 29

Présents : 16 (question 1 à 4) – 17 (question 5 à 11)

Absents excusés avec pouvoir : 10

Absents excusés : 3 (question 1 à 4) – 2 (question 5 à 11)

Absent : 0

L'An deux mille vingt-deux et le quinze novembre à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et compte tenu de la situation sanitaire, afin de garantir la sécurité de tous, du gel hydroalcoolique et des masques seront mis à disposition à l'entrée de la salle de réunion de la Cité du Végétal, ancienne route de Grillon à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

Date de la convocation : 09 novembre 2022

Date d'affichage : 09 novembre 2022

Etaient présents :

Jean-Luc BLANC, Rosy FERRIGNO, Dominique MALLET, Franck VIGNE, Adjoint.
Régine DOUX, Marinette SERVAN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Géraldine CHAMBERT, Sandra KIENTZI, Jean-Sébastien GUENARD, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN, Clément JACQUIER, Leïla CHEVALIER, Jacques PERTEK à partir de l'examen de la cinquième question (délibération n° 2022-11/79), Conseillers municipaux.

Etaient excusés :

Jacques FAGARD, Adjoint, ayant donné pouvoir à Franck VIGNE.
Christian BARTHELEMY, Adjoint, ayant donné pouvoir à Patrick ADRIEN.
Christiane MERY, Adjointe, ayant donné pouvoir à Dominique MALLET.
Marie-Andrée GAGNIERE, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Rosy FERRIGNO.
Jean-Daniel UGHETTO, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Léonard PACE.
Philippe SAYN, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Daniel BARBER.
Jean-Marie ROUSSIN, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Dominique DELERUE.
Sibylle GENESTON, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Marinette SERVAN.
Bruno VALLE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Sandrine DERMEGHSIAN.
Virginie AYME, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BLANC.
Jacques PERTEK, Conseiller municipal, jusqu'à l'examen de la quatrième question (délibération n° 2022-11/78).
Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal.
Houcine SERRAR, Conseiller municipal.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Dominique MALLET, est nommée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/11/2022

Application agesse E-depote.com

99_DE-084-218401388-20221115-DEL_2022_11

**DÉLIBÉRATION N° 2022-11/75 : GARANTIE D'EMPRUNT DE LA COMMUNE À
L'ASSOCIATION « UNION SPORTIVE
VALRÉASSIENNE RUGBY XV »**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc BLANC, Premier Adjoint, qui expose au Conseil municipal que l'association « Union Sportive Valréassienne Rugby XV » sollicite la garantie de la commune pour un emprunt destiné à financer le projet d'aménagement du nouveau « Club House », équipement complétant le complexe sportif dédié à la pratique du rugby à VALREAS.

Le montant du projet s'élève à 100 000 €, financé intégralement par un emprunt contracté auprès de la Caisse du Crédit Mutuel Agriculture de VALREAS, sise 1 rue Charles BORELLO à VALREAS (84600) aux conditions suivantes :

- Durée : 180 mois dont 12 mois de franchise
- Échéance : mensuelle
- Taux d'intérêt fixe : 1.95%
- Mensualité franchise : 162.50 €
- Mensualité (dont assurances) : 680.66 €

Vu les articles L.2252-1 à L.2252-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles D1511-30 à D1511-35 du Code Général des Collectivités Territoriales limitant la garantie d'emprunt à 50% du capital emprunté ;

Considérant que les communes peuvent accorder leur garantie, tant aux personnes morales qu'aux personnes physiques de droit privé ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur BLANC, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

Étant précisé que M. Jean-Sébastien GUENARD, Conseiller municipal, Vice-président de l'association USV RUGBY, ne prend pas part au vote,

■ **ACCORDE** à l'association « Union Sportive Valréassienne Rugby XV », une garantie d'emprunt à hauteur de 50% du montant total de l'emprunt contracté auprès de la Caisse du Crédit Mutuel Agriculture, sise 1 rue Charles BORELLO à VALREAS (84600), aux conditions du prêt précisées ci-dessus, soit 50 000 € ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

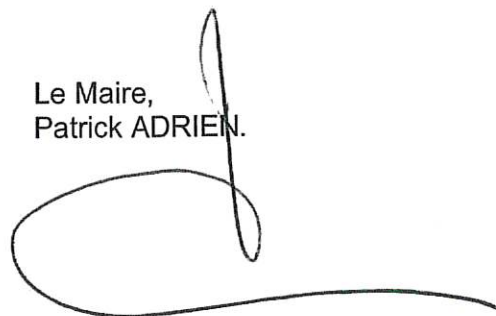
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance
Dominique MALLET
Adjointe



Le Maire,
Patrick ADRIEN.



Acte certifié exécutoire compte tenu de :
La réception en Préfecture le : 18 NOV. 2022
Et la publication sur le site internet de la Ville le : 18 NOV. 2022

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/11/2022

Application agréée E-legalite.com